

DÉPÔTS SAUVAGES
jusqu'à **250€**
D'AMENDE



**Déchets autour des bulles à verre :
un geste qui peut vous coûter cher !**



Infos: IBW (Intercommunale du Brabant wallon)
Tél.: 0800 49 057 - valmat@ibw.be - www.ibw.be

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux



L'incivisme a un coût!



Quelques chiffres qui font réfléchir

- > Depuis 2004, l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) se charge du nettoyage et de l'entretien des bulles à verre, soit **800 bulles** réparties sur **300 sites**.
- > Les sites sont nettoyés **2 à 3 fois par semaine** à raison de **40 à 60 sites par jour**.
- > Plus de **150 tonnes de déchets sauvages** sont collectés chaque année aux abords de ces bulles!
- > Les agents de l'IBW parcourent annuellement **100.000 km** pour assurer le nettoyage des différents sites.
- > Coût : **110.000 € par an** pour la collectivité.
- > **250 €**, c'est le montant de l'amende que vous pourriez être amené à payer si vous ne respectez pas la propreté autour des bulles à verre. L'IBW et votre Commune ont décidé d'**intensifier les contrôles** et de se montrer intransigeantes avec les usagers inciviques.

Dorénavant, des agents assermentés se rendront régulièrement sur les sites afin de prendre sur le fait les responsables des dépôts sauvages et de les verbaliser.

C'est si simple de trier juste



- > Séparez bien le **verre incolore** (bulle blanche) du **verre coloré** (bulle verte).
- > Vos bouteilles et bocaux doivent être **vides, sans couvercle ni bouchon**.
- > Ne jetez jamais vos verres **après 22h** ! Pensez au sommeil des riverains.
- > Si une **bulle est pleine**, téléphonez gratuitement à l'IBW (0800 49 057).
- > Les emballages en verre peuvent également être déposés dans les 2 conteneurs prévus à cet effet au **parc à conteneurs**.

Et surtout, n'oubliez pas de reprendre les sacs et les caisses ayant servi au transport de vos bouteilles et bocaux en verre.



Infos: IBW (Intercommunale du Brabant wallon) - Tél.: 0800 49 057 - valmat@ibw.be - www.ibw.be